

RAPPORT

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

Objet : Plan de mandat - Commission d'Appel d'Offres spécifique pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un gymnase à Tassin La Demi-Lune : Election des membres.

Rapporteur : Pascal CHARMOT

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de son schéma directeur des équipements sportifs, la commune de Tassin La Demi-Lune a lancé lors du Conseil Municipal du 25 janvier 2017 un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un gymnase au Bourg (sur un terrain appartenant à la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Lyon), utilisable par les associations tassilunoises et par les élèves de l'institution Saint-Joseph.

Dans le cadre de cette procédure, il a été nécessaire de fixer (par délibération du 25 janvier 2017) :

- La composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre ;
- Les honoraires de participation de certains membres du jury de concours ;
- Les primes à allouer aux candidats ayant remis une esquisse.

Sur le premier point, il a été pris la décision de composer le jury avec les Membres de la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

P. CHARMOT, P. BERGERET, R. LABAUNE, P. FRANCOIS, A. NADAROU, P. MARTIN (membres titulaires),

Le cas échéant, C. BOULAY, M. RIEUSSEC, M. CADILLAT, C. LAFAYE, L. DU VERGER (membres suppléants)

Conformément au principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, il est possible pour une consultation d'instituer une commission d'appel d'offres spécifique. Compte-tenu de la particularité et de l'importance de l'opération (construction d'un gymnase), il apparaît opportun de modifier la composition du jury de concours et de nommer une commission d'appel d'offres spécifique pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à ce projet.

L'article L. 1411-5 du CGCT précise que cette commission est composée :

- Du Maire ou de son représentant, Président de plein droit
- De cinq membres du Conseil Municipal élus :
 - en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste
 - au scrutin de liste à bulletin secret, sauf accord unanime contraire du Conseil Municipal.

Considérant la nature du projet (construction d'un équipement sportif), il est proposé aux membres du Conseil Municipal de remplacer P. BERGERET par A-C. HAENTJENS, adjointe aux Sports, afin que cette commission d'appel d'offres spécifique soit composée des membres suivants :

P. CHARMOT, A-C. HAENTJENS, R. LABAUNE, P. FRANCOIS, A. NADAROU, P. MARTIN (membres titulaires),

Le cas échéant, C. BOULAY, M. RIEUSSEC, M. CADILLAT, C. LAFAYE, L. DU VERGER (membres suppléants)

Ceci exposé, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'élection des membres de cette Commission d'Appel d'Offres spécifique.